



Document à retourner à la Mairie d'Orbeil
Au plus tard le 17 aout 2026

DOSSIER D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNÉE 2026/2027

Mairie d'ORBEIL 1, Rue des Ecoles 63500 ORBEIL Tél : 04.73.89.19.16 Site : [www. orbeil.fr](http://www.orbeil.fr)

Enfant :

Sexe : F ☐ M ☐

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu :

1. Responsable légal de l'enfant :

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐ Autre (à préciser)

L'enfant habite : au domicile de ses parents ☐ père ☐ mère ☐ garde alternée ☐
tuteur ☐ famille d'accueil ☐ autre ☐ précisez :

2. Situation familiale des parents de l'enfant:

Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Veuf(ve) ☐
Pacsé(e) ☐ Vie maritale ☐ Célibataire ☐

⇒ SI PARENTS DIVORCES OU SEPARES, JOINDRE PHOTOCOPIE DECISION DU JUGE POUR MODALITES DE FACTURATION.

Père ☐ ou conjoint ☐ ou tuteur ☐

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Tél. fixe

Tél. mobile

Adresse mail

Profession

Employeur

Service

Tél. travail

Mère ☐ ou conjoint ☐ ou tuteur ☐

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Tél. fixe

Tél. mobile

Adresse mail

Profession

Employeur

Service

Tél. travail

Toute modification d'adresse, de téléphone ou de situation familiale survenant durant l'année scolaire doit être obligatoirement signalée à la mairie d'Orbeil.

3. Inscription au restaurant scolaire d'ORBEIL :

☐ - Inscription régulière à l'année : (Ces choix d'inscription serviront de base de facturation)

Toutes les semaines ☐

semaine paire ☐

semaine impaire ☐

Merci de préciser : Tous les jours ☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐

☐ - La commande hebdomadaire sur fiche :

Une fiche de commande hebdomadaire devra être dûment remplie, signée et déposée dans la boîte à lettres du restaurant scolaire ou transmise par mail à restauscolaire.orbeil@orange.fr **au plus tard le lundi avant 16h30 pour la semaine suivante.**

➔ Voir « Article 6- modalités de réservation » du règlement intérieur

Votre enfant mangera le jour de la rentrée :

☐ OUI

☐ NON

4. Tarifs :

Le prix de vente est fixé par délibération du conseil municipal du 21 mai 2026 et applicable dès le 1^{er} jour de la rentrée scolaire.

- Tarif repas enfant à 4,30€

Un tarif dégressif est appliqué aux familles ayant plusieurs enfants prenant le repas le même jour au restaurant scolaire.

Un enfant	Deux enfants	Trois enfants et plus
4,30€	4,10€	3,90€

- Tarif repas enfants avec PAI à 1€ (accueillis sur le temps méridien avec leur repas fourni par la famille)

Nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire :

Mode de règlement :

➔ Voir « Article 9 – les modalités de facturation et de paiement » du règlement intérieur

Facturation :

POUR LES PARENTS SEPARES OU DIVORCES, MERCI D'INDIQUER CLAIREMENT A QUEL PARENT ADRESSER LA OU LES FACTURES ET LES MODALITES DE REDACTION DE CES FACTURES (PAR EXEMPLE : MERE LES SEMAINES IMPAIRES, PERE LES SEMAINES PAIRES OU AUTRE MODE).

☐ Parents ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre :

Mode de facturation : la période facturée est de vacances à vacances scolaires.

5. Information sanitaire :

Allergie alimentaire : oui ☐ non ☐ si oui, joindre un certificat médical

Autre Allergie : oui ☐ non ☐ si oui, joindre un certificat médical

Autre information sur la santé de votre enfant :

.....

➔ Voir « Article 10 – santé et régimes alimentaires spécifiques » du règlement intérieur

6. **Autorisations :** *A remplir obligatoirement*

- Consentement parental aux soins d'urgence :

Je soussigné(e) (nom et prénom), parent ou représentant légal, autorise les responsables du temps de restauration scolaire à faire intervenir les services de secours et à faire pratiquer tout acte médical d'urgence jugé indispensable à la santé et à la sécurité de mon enfant, y compris une hospitalisation et le transport dans un véhicule de secours.

Signature :

- Parents et personnes majeures autorisées à être prévenues en cas d'urgence et/ou autorisées à venir chercher l'enfant :

NOM	Prénom	Tél. fixe (domicile ou professionnel)	Tél. portable	Lien avec l'enfant (famille, amis,voisins....)

7. **Assurance :**

Le responsable déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile et une garantie individuelle accident.
Cette assurance est obligatoire.

Pour les enfants ayant déjà bénéficié du service de restauration scolaire l'an dernier, la demande d'inscription ne sera prise en compte que si les familles sont à jour de leur paiement.

Je certifie :

- avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant scolaire d'ORBEIL
- sur l'honneur, l'exactitude de tous les renseignements figurant sur la présente demande.

A....., le

Signatures OBLIGATOIRE des deux parents POUR LA PRISE EN COMPTE DU DOSSIER :

du Père
ou du représentant légal ⁽¹⁾

de la Mère

(1) barrer la mention inutile.

